

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 24 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente pour raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU, LANCERON Laurence

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Théo MORILLON, Bruno GAUTIER, Pierre LEVEQUE, Jérémy AUMONT

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote du compte de gestion de la commune pour l'année 2021,
- Vote du compte administratif de la commune pour l'année 2021,
- Affectation des résultats de l'exercice 2021 sur 2022,
- Reprise des concessions non utilisées au cimetière à la demande des concessionnaires,
- Informations et questions diverses.

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-Maurice SABATER est nommé secrétaire de séance.

3/4 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 de la commune

Monsieur Eric VERGER présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2021 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 925 202,45 €
Réalisées : 519 881,38 €

Restes à réaliser : 0

Recettes

Prévues : 925 202,45 €
Réalisées : 723 519,90 €

Restes à réaliser : 0

Investissement

Dépenses :

Prévues : 672 623,93 €
Réalisées : 318 054,17 €

Restes à réaliser : 58 200,00 €

Recettes :

Prévues : 672 623,93 €
Réalisées : 343 711,39 €

Restes à réaliser : 5 172,88 €

Monsieur VERGER précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte de gestion 2021 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Madame PARTHENAY est nommée présidente de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 11 pour, le compte administratif 2021 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

5 – Affectation des résultats de l'exercice 2021 sur 2022

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats de l'exercice 2021 de la commune sur le budget 2021.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2020 235 791,72 €
Résultat de l'exercice 2021 203 638,52 €
Résultat de clôture de 2021 439 430,24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat reporté de 2020 - 135 094,13 €
Résultat de l'exercice 2021 25 657,22 €
Résultat de clôture 2021 - 109 436,91 €
Reste à réaliser 2021 53 027,12 €
Besoin de financement 162 464,03 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 439 430,24 € comme suit :

En réserve au compte 1068 : 162 464,03 €
En report à nouveau au compte 002 276 966,21 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation de résultat, 12 pour.

6 - Reprise des concessions non utilisées au cimetière à la demande des concessionnaires

Madame Nathalie DAUNAS propose de reprendre les concessions au cimetière qui ne sont pas utilisées et vides de tout corps à la demande des concessionnaires. Le prix de rachat serait calculé par rapport au prix d'origine au prorata du nombre d'années restantes avec le ratio habituel, 1/3 à la charge de la commune de Julienne et 2/3 à la charge de la commune de CHASSORS.

Le Conseil approuve la proposition de reprise des concessions non utilisées à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - Informations et questions diverses

- Travaux Aménagement de la RD 15 : le SDEG a commencé l'étude pour l'effacement des réseaux.
Déroulement des travaux : les réseaux d'eau vont être refait et les points d'assainissement défectueux repris par Grand Cognac ; suivra l'effacement des réseaux par le SDEG, pour finir avec l'aménagement de la voie. Début des travaux prévu en septembre 2022.
- Point dangereux sur les RD : le département demande un recensement des carrefours dangereux. Monsieur le Maire demande aux conseillers de lui faire remonter les points dangereux sur la commune.
- Un drapeau Ukrainien a été commandé.
- Voirie : problème de vitesse excessive rue de la Cadois : Monsieur le Maire avait précédemment proposé de faire des passages surélevés. Après étude, il informe le conseil que 4 passages seraient nécessaires. De plus, la vitesse serait réduite à 30 km/h dans tout le village de GUITRES. Le Conseil valide la proposition.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.